Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 12/04/2021
ID : 031-213105802-20210408-2021_14-DE

Folio 07
N° 2021.07

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice :	13
Présents:	11
Votants:	13

L'an Deux Mille Vingt et Un
Le huit avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 30/03/2021.

Objet : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS CARLES. CHEFTEL. GROS
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT. GALEA. GARCIA. MAURETTE.
ABSENTS EXCUSES : M. CONCATO. RADJA.
PROCURATIONS. M. CONCATO a donné procuration à M. PELFORT.
M. RADJA a donné procuration à DUFOUR.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.
Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'étude des dossiers des candidats ayant postulé au poste de l'agent partant à la retraite, une candidate a été retenue. Cet agent, déjà employée dans une autre collectivité, doit être recrutée au grade qu'elle occupe actuellement, à savoir adjoint administratif principal 2° classe.
Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2021.
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les Arrêtés du Ministère de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,
Ouï le rapport du Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :
1/ décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2° classe à temps complet à compter du 01/04/2021.
2/Autorise le Maire à signer et engager toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette création d'emploi.
3/ demande l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans l'emploi ainsi crée et le paiement des charges sociales s'y rapportant au Budget Primitif 2021 et suivants, aux articles et chapitres prévus à cet effet suivant le cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux 2ème classe.
Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne sera informé de la création de ce poste

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 13/04/2021
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 08/04/2021
Le Maire J.C GARAUD